

<http://www.crifrance.com/actualites/la-discrimination-a-l-entree-des>



La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés Les résultats d'une expérience contrôlée

- Actualités -

Publication date: mardi 14 janvier 2014

Creation date: 14 janvier 2014

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

LA DISCRIMINATION A L'ENTREE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES : LES RESULTATS D' UNE EXPERIENCE CONTROLEE

Loïc du PARQUET, Thomas BRODATY et Pascale PETIT

Janvier 2014

Résumé

Chaque année, l'Etat et les collectivités territoriales allouent un budget non négligeable au financement de l'enseignement privé élémentaire et secondaire sous contrat (respectivement 6 663 et 1 483 millions d'euros en 2008). Parmi les contreparties figure pour ces établissements l'obligation de respecter le principe de non-discrimination. « Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances, y ont accès » prévoit la Loi Debré de 1959. Nous proposons d'examiner sur données expérimentales la réalité des pratiques de ces établissements lorsqu'elles sont confrontées à des demandes d'inscription d'enfants issus ou non de l'immigration.